

Boîte Postale 357
25, bd Besson Bey
16023 ANGOULEME Cedex
Tél. : 05 45 38 60 60 - Fax : 05 45 38 60 59

NM
SF/2023 – A n° 46

FIN DE FONCTION DU REGISSEUR TITULAIRE, DU REGISSEUR SUPPLEANT ET DES MANDATAIRES PERMANENTS A LA REGIE DE RECETTES DU CENTRE SPORTIF DE CHAMPNIERS

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu, la décision n° 2017-D 33 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes au Centre Sportif de Champniers,
Vu, l'arrêté n°2022-A-008 du 23 mars 2022 portant délégation de fonction, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,
Vu, la décision n° 2023-D-255 du 27 septembre 2023 portant clôture de la régie de recettes au Centre Sportif de Champniers,
Vu, l'avis conforme de Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable d'Angoulême,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Au 30 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions :

- de régisseur titulaire de **Mme DROUILLARD Béatrice**
- de régisseur suppléant de **M GILLES Benoît**
- de mandataire permanent de **Mme COUPAUD VILLETTE Isabelle**
- de mandataire permanent de **M CORNUAU Fabien**

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable d'Angoulême sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 27 septembre 2023
Par délégation,
Pour le président,
Le vice-président,

Pour avis conforme, le 27 Septembre 2023
Le Comptable public



Magali AILLOT

Service Gestion Comptable
Angoulême 016053



François NEBOUT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 04 OCT. 2023
Publié ou notifié
Le 04 OCT. 2023